

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N° 3 <sup>1</sup>

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

**Communauté de Communes de Senlis Sud Oise**  
30 avenue Eugène Gazeau  
60300 SENLIS

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE**  
Espace Industriel Nord  
Rue du Fief  
80080 AMIENS

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Marché 2018-ENV-002 : Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise**

- Date de la notification du marché public : 15 juin 2018
- Durée d'exécution du marché public : 65 mois fermes à compter du 1er août 2018, renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois chaque année sans que la durée ne puisse excéder 89 mois
- Montant initial du marché public (total annuel du Détail Quantitatif Estimatif de la variante imposée hors option):
  - Taux de la TVA : 10%
  - Montant HT : 1 104 997,64€
  - Montant TTC : 1 215 497,40 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailier toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant est établi afin de rectifier une erreur matérielle sur l'avenant n° 2 et d'intégrer les nouvelles modifications organisationnelles **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021** :

- **Modifications liées à une erreur matérielle portant sur l'incidence financière de l'avenant n° 2 :**  
 L'avenant n° 2 relatif à la prolongation de la collecte des déchets verts indiquait une « incidence financière de 18 455,88 € HT soit 20 301,47 € TTC ». Or, ce montant est erroné.

En effet, dans le marché initial, il était prévu 38 passages pour un montant forfaitaire mensuel de 14 611,08 € HT. L'avenant prévoyait 42 passages portant le montant forfaitaire mensuel à 16 149,07 € HT soit une différence mensuelle de 1 538,01 € HT. Ainsi, l'impact financier annuel HT calculé sur la base Détail Quantitatif Estimatif en variante imposée est de  $1\,538,01 \times 12 \times 0,6 = 11\,073,66$  € HT soit 12 181,03 € TTC.

Le montant annuel estimatif corrigé (intégrant l'avenant n° 1) est donc de 1 149 221, 23 € HT au lieu de  $1\,138\,147,57 + 18\,455,88 = 1\,156\,603,45$  € HT.

- **Modifications organisationnelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

Prestations	Organisation contractuelle	Organisation actuelle	Modifications apportées	Impact financier annuel HT
<b>Collecte du centre-ville de Senlis (service A1 sur détail estimatif):</b>				
Ordures ménagères	Mardi - Vendredi	Mardi - Vendredi	Lundi - Jeudi	0 €
Déchets verts	Jeudi	Jeudi	Lundi	0 €
Collecte du marché	Mardi et Vendredi mutualisé avec service OMr	Mardi et Vendredi mutualisé avec service OMr	Mardi mutualisé – Vendredi non mutualisé	+5 347,17 € (Base marché)
<b>Collecte des cartons des professionnels (service B2 sur détail estimatif) :</b>				
Collecte des cartons	Vendredi	Vendredi	Suppression et intégration à la collecte des emballages de Chamant et Senlis	-13 711,82 € (Base marché)
<b>Valorisation des déchets ménagers de Senlis (service A2 sur détail estimatif) :</b>				
Ordures et emballages ménagers	Usine Villers St Paul et quai de transferts de St Leu d'Esserent	Exclusivement sur quai de transfert St Leu d'Esserent	Accès permanent par autorisation du SMDO à la plateforme de valorisation de Villers Saint Paul pour optimisation et sécurisation	-9 545,00 € (Base marché)

- Précédentes incidences financière sur le montant du marché public :

Montant de **l'avenant n° 1** relatif aux frais de détournement pour un montant maximal annuel cumulé de la prestation à prix unitaire :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : **33 149,93 €**
- Montant TTC : 36 464,92 €
- % d'écart introduit par l'avenant :

$$\frac{\text{Avenant n° 1}}{\text{Marché initial}} \times 100 = \frac{33\,149,93}{1\,104\,997,64} \times 100 = \mathbf{3,00\%}$$

Nouveau montant du marché public (selon Détail Quantitatif Estimatif de la variante imposée hors option) :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : **1 138 147,57 €**
- Montant TTC : 1 251 962,33 €

■ Incidence financière de **l'avenant n° 3** :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

- Non  Oui

Montant de **l'avenant n° 2 MODIFIE** relatif à la prolongation de la collecte des déchets verts porte le montant de la prestation à 161 073,44 € HT au lieu de 149 999,78 € HT

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : **11 073,66 €**
- Montant TTC : 12 181,03 €
- % d'écart introduit par l'avenant :

$$\frac{\text{Avenant n° 1} + \text{Avenant n° 2}}{\text{Marché initial}} \times 100 = \frac{33\,149,93 + 11\,073,66}{1\,104\,997,64} \times 100 = \mathbf{4,00\%}$$

Nouveau montant du marché public (selon Détail Quantitatif Estimatif de la variante imposée hors option) :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : **1 149 221,23 €**
- Montant TTC : 1 264 143,35 €

Montant de **l'avenant n° 3** relatif à la prise en compte de la nouvelle organisation de la collecte des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : **-22 197,65 €**
- Montant TTC : -24 417,42 €
- % d'écart introduit par l'avenant :

$$\frac{\text{Avenant n° 1} + \text{Avenant n° 2} + \text{Avenant n° 3}}{\text{Marché initial}} \times 100 = \frac{(33\,149,93 + 11\,073,66) - 22\,197,65}{1\,104\,997,64} \times 100 = \mathbf{1,99\%}$$

**Nouveau montant du marché public** (selon Détail Quantitatif Estimatif de la variante imposée hors option) :

- Taux de la TVA : 10%\*
- Montant HT : **1 127 023,58 €**
- Montant TTC : 1 242 893,94 €

La révision de prix annuelle s'applique sur ce tarif au même titre que les autres prix du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

\*Pour information, le taux de TVA appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux activités de collecte de déchets ménagers sera de 5,5%.

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<b>VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE</b> Guillaume COSSEZ Directeur de Territoire Flandres Artois Picardie	Amiens, le	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour la Communauté de Communes :**  
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.